



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150602-0202015-14-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE
Préfecture de la Gironde - Préfet : 08/06/2015
Publication : 08/06/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 JUIN 2015

DOSSIER N° 14 :

**SERVICE DE TRANSPORT POUR
SENIORS**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 2 Juin 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe VALMIER (à MME SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Sébastien LABAT (à MME SOARES), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 14 : SERVICE DE TRANSPORT POUR SENIORS

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Les Seniors du Bouscat expriment une demande récurrente en matière de transport adapté à leurs difficultés déjà mise en avant dans le Projet du *Pôle Senior et Dépendance* établi en 2013 :

- Les transports collectifs ne sont pas toujours adaptés aux besoins : marches trop hautes pour entrer dans les bus de ville, lignes transversales entre communes limitrophes peu nombreuses et arrêts pas toujours adaptés,
- Les taxis conventionnés pour les transports vers les établissements médicaux sont aujourd'hui très difficiles à solliciter : leur nombre n'est pas suffisant et ils sont donc réservés aux trajets les plus longs,
- Certains quartiers sont mal dotés en commerces de proximité, notamment Jean Jaurès/Providence, Godard,...
- Les taxis ne se déplacent pas pour des courses de très courte distance (inférieures à 10 km) et sont trop chers pour un grand nombre de seniors,
- La conduite de nuit est de plus en plus délicate et dangereuse que les seniors avancent en âge, ce qui ne leur permet pas de se déplacer aisément dès 16 h en hiver : isolement, perte de lien social...,
- Ceux qui ne conduisent pas ne peuvent participer aux animations municipales ou associatives proposées sur le territoire.

La réponse à ses différentes problématiques prend 2 formes :

1. Collective pour participer à la vie sociale de la commune et notamment aux animations du Pôle Seniors
2. Individuelle pour des besoins de déplacement ponctuel : rendez-vous médicaux, démarches administratives,...

Création du service de transport pour Seniors

La gestion de ce service sera confiée au Pôle Seniors, sous la responsabilité de sa Directrice, dans la cadre de la transversalité des missions avec le CCAS. L'accès de ce service est réservé aux Bouscatais de + de 60 ans.

Le transport collectif

- ⇒ Transport collectif régulier avec ramassage sur l'ensemble de la commune : supermarché, marché, animations hebdomadaires du Pôle Seniors. Les inscriptions seront faites par les agents d'accueil du CCAS.
- ⇒ Transport collectif exceptionnel pour répondre aux besoins des sorties ponctuelles du programme d'animation proposées par le Pôle Seniors : sorties, spectacles, ... Le transport collectif exceptionnel sera organisé par les agents du Pôle Seniors en charge des Résidences Autonomie et de l'animation du Pôle Senior.

Le transport individuel à la demande

Le recueil des inscriptions, ainsi que la gestion du planning du chauffeur sera géré par **l'accueil du CCAS**.
L'agent d'accueil évaluera si :

- le demandeur peut bénéficier d'autres prestations (chèques AGGIRC-ARRCO par exemple) et l'orientera vers les organismes ad-hoc. Le service municipal sera sollicité qu'en dernier recours.
- la demande rentre dans le cadre des possibilités des tournées, informer le demandeur des modalités financières et pratiques du service.

Ce service sera limité à 50 allers-retours par an et par personne.

Moyens matériels

Un minibus sera nécessaire au transport collectif. Il pourra être mis à disposition gratuite de la commune dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise privée.

Pour le transport individuel à la demande, une voiture municipale sera mise à disposition.

Tarification

Le coût du transport collectif en lien avec les animations Seniors municipales payantes sera intégré à leur tarif. Pour les autres déplacements collectifs, il sera gratuit pour les administrés et pris en charge en totalité par le Pôle Seniors.

Le tarif du transport individuel à la demande est fixé à 2 € par trajet, 4 € aller-retour.

Ainsi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve la création du service de « transport pour Seniors » et la tarification de ce service,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitres 011 en dépenses et 70 en recettes.

Fait et délibéré le 2 Juin 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

